

RDA – Ressources: description et accès

RDA, le nouveau code de catalogage qui succède aux Règles de catalogage angloaméricaines, deuxième édition (RCAA2), plus souvent désignées par l'abréviation anglaise AACR2, est entré en vigueur le 31 mars 2013 dans les bibliothèques anglo-saxonnes, entre autres en Grande-Bretagne, mais pas encore dans d'autres bibliothèques européennes.

Est-il urgent d'attendre?

Une partie des bibliothèques, cependant, ont planifié sa mise en oeuvre pour les années qui viennent. C'est le cas par exemple de la Bibliothèque nationale suisse et du réseau Informationsverbund Deutschschweiz (IDS) qui vont commencer à cataloguer avec RDA en principe à la fin de 2015, en même temps que les bibliothèques allemandes et autrichiennes. D'autres bibliothèques ou réseaux préfèrent en revanche attendre. Voir à ce sujet l'enquête menée par l'European RDA Interest Group (EURIG) auprès de ses membres en été 2013.

Si l'on compare des notices établies suivant les AACR2 et la description obtenue avec RDA, on ne constate pas de grandes différences de prime abord. Du point de vue du contenu, de nombreuses règles de RDA sont en effet les mêmes que dans les AACR2. Ce qui a complètement changé en revanche, c'est la structure du code et sa terminologie qui se basent sur les modèles conceptuels de données bibliographiques FRBR2 et d'autorité FRAD3. Il est par conséquent important de commencer par comprendre ces modèles et leur vocabulaire avant de se plonger dans RDA, ce qui demande un certain investissement en formation.

Le code repose sur des principes fondamentaux auxquels on se réfère constamment: les Principes internationaux de catalogage (International Cataloging Principles, ICP), publiés par l'IFLA en 2009 pour remplacer les Principes de Paris. Sans entrer dans les détails, voici quelques éléments des ICP qui différencient les AACR2 et RDA. Les ICP mettent l'utilisateur au centre de la démarche de catalogage, ce qui signifie que le catalogueur doit à tout moment se demander si ce qu'il est en train de saisir, et comment il le fait, peut aider l'utilisateur à trouver, identifier, sélectionner ou obtenir ce qu'il recherche. RDA aide le catalogueur dans cette réflexion en mettant en évidence pour chaque élément quelle «tâche de l'utilisateur» est concernée. Ensuite, pour que l'utilisateur comprenne ce qu'on lui présente dans la notice bibliographique, le principe de l'«usage commun» veut que «les données non transcrites de la ressource même doivent refléter l'usage commun de la langue et l'écriture privilégiées par l'agence créant ces données», ce qui signifie entre autres que les interpolations absconses en latin sont remplacées par du «texte en clair». Un autre aspect qui a des effets visibles sur le résultat du catalogage est le principe de représentativité: «les données décrivant la ressource doivent refléter la propre représentation de la ressource». Cataloguer avec RDA donne lieu à une transcription plus fidèle des éléments à disposition, pas d'abréviations, et, dans la mesure du possible, pas d'omissions.

En ce qui concerne les particularités propres à certaines ressources, il n'y a pas dans RDA de chapitres dédiés comme dans les AACR2, où l'on trouve un chapitre pour les films cinématographiques et les enregistrements vidéos, un autre pour les enregistrements sonores, etc. Tout comme dans la dernière édition de l'ISBD, dite intégrée ou consolidée, les règles sont présentées du général au particulier s'il y a des différences de traitement valables pour certains types de ressources. RDA contient par exemple des instructions spécifiques concernant le choix de la source d'information privilégiée pour les ressources constituées d'images animées.

Cette structure plus ouverte permet de réagir plus rapidement aux changements constants qui surviennent dans les ressources publiées. Un élément particulièrement problématique des AACR2 est l'indication générale du type de ressource (general material designation, GMD). Se référant tantôt au contenu (image animée), tantôt au support (microforme), il manque de précision. Dans RDA, il a été remplacé par trois nouveaux éléments permettent de décrire le contenu, le type de média et le type de support matériel avec du vocabulaire normalisé. Ces éléments peuvent se répéter, contrairement au GMD, ce qui permet d'enregistrer plusieurs aspects. Ainsi pour un Dualdisc, il est possible d'enregistrer les types de média «audio» et «vidéo».

Toujours pour plus de précision, la description du support matériel peut être complétée par l'enregistrement de caractéristiques sous forme verbale, exploitables plus facilement que les codes des zones fixes du format MARC 21. Si les éléments RDA sont toujours enregistrés de manière équivoque dans la zone de la description matérielle du format MARC, ce dernier a été étendu avec de nouvelles zones permettant aux bibliothèques qui le désirent de décrire les ressources avec plus de précision (par exemple les zones 345, caractéristiques de projection d'images en mouvement ou 346, caractéristiques vidéo). RDA n'impose pas de schéma de ponctuation entre les différents éléments. Il se veut neutre, que ce soit pour la présentation des données ou pour le format utilisé pour les encoder. On trouve cependant en annexe des tables de concordance vers l'ISBD et le format MARC 21. Cet affranchissement donne une plus grande souplesse d'application, mais a pour conséquence de rendre les exemples du code plus difficiles à comprendre, car chaque élément est illustré séparément, hors contexte.

Un aspect important de RDA est l'accent mis sur les relations entre les éléments, ce qui devrait permettre de les actionner plus facilement par machine. Cependant, comme l'une des conditions auxquelles le nouveau code devait répondre était de garantir la cohabitation des nouvelles et des anciennes notices dans les bases de données, les règles prévoient toujours plusieurs possibilités pour exprimer ces liens: cela va d'une relation concrète constituée par un identifiant univoque à un lien implicite sous forme de texte libre dans une note.

Trois scénarios

Trois scénarios d'implémentation sont proposés. Soit une description bibliographique telle qu'elle se ferait sur une fiche catalographique, complétée par des notices d'autorité ne servant que de références (scénario 3, structure «plate») ou bien la mise en oeuvre de la structure à 4 niveaux (oeuvre / expression / manifestation / item) prévue par FRBR (scénario 1), en passant par des notices bibliographiques contenant des identifiants univoques pointant vers des notices d'autorité (scénario 2).

Seul le scénario 1 permet une mise en oeuvre complète de FRBR, en évitant la redondance actuelle due aux descriptions des différentes éditions, traductions, interprétations, publications, etc., d'une même oeuvre. Certains éléments comme les créateurs et les matières ne seraient saisis qu'une seule fois, les interprètes quelques fois, etc. Le résultat serait une structure arborescente permettant de naviguer facilement parmi les oeuvres d'un créateur. Ce scénario séduisant ne sera cependant possible que lorsque les SIGB seront prêts pour cela. En attendant, les communautés d'utilisateurs qui ont déjà introduit RDA ou qui ont planifié sa mise en oeuvre d'ici une année ou deux travaillent avec les scénarios 2 ou 3.

Quelles difficultés représentent la mise en oeuvre de RDA et pour quel gain?

Dans RDA, certains éléments ont été identifiés comme «éléments fondamentaux» (Core Elements en anglais). Il s'agit des éléments nécessaires à l'utilisateur pour identifier et sélectionner les ressources. Une fois les éléments fondamentaux fournis, le catalogueur est libre d'ajouter ou non des éléments supplémentaires. Pour certaines règles, le code propose des alternatives, des omissions ou des ajouts facultatifs. Pour une application homogène de RDA dans une bibliothèque, un réseau, voir dans une communauté plus vaste, il est par conséquent indispensable d'édicter des règles d'application. Ce travail est en cours pour la communauté des utilisateurs de langue allemande (D-A-CH).

Malgré une volonté claire des responsables de la maintenance de RDA (Joint Steering Committee for Development of RDA, JSC) de rendre le code plus «international», il contient encore certains aspects propres à la culture et/ou à la tradition de catalogage anglosaxonne. En établissant les règles d'application, les membres des autres communautés butent sur ce genre de problèmes. Mais ils ont la possibilité de soumettre des propositions de changement, ce qui rend le code toujours plus compatible.

Conclusion

Si RDA contient encore de nombreuses règles ou options qui produisent des données peu précises, en texte libre, l'effort fait pour structurer le code d'après des modèles relationnels et de définir une liste d'éléments et des liens entre eux permet de faire évoluer les données dans la bonne direction, ce qui les rendra à terme plus accessibles en dehors des SIGB.

S'impliquer maintenant dans l'amélioration d'un code encore imparfait permet de faire entendre ses besoins. Le travail en synergie au sein d'une communauté permet d'éviter que chacun ne doive gérer ses propres règles d'application. Par ailleurs, utiliser le même code que les grands fournisseurs de données, même s'il est imparfait, facilite l'échange des notices.



Anne Jolidon

réseau IDS (Informationsverbund Deutschschweiz)

Abstract

Deutsch

RDA, der neue Katalogscode, der auf die angloamerikanischen Katalogisierungsregeln folgt (2. Version, meist mit der englischen Abkürzung AACR2 benannt) trat am 31. März 2013 in den angelsächsischen Bibliotheken in Kraft, u.a. in Grossbritannien, allerdings noch nicht in anderen europäischen Bibliotheken. Ein Teil dieser Bibliotheken hat aber eine Einführung des Codes in den nächsten Jahren geplant. Das ist beispielsweise der Fall bei der Schweizerischen Nationalbibliothek und beim Informationsverbund Deutschschweiz (IDS), die im Prinzip ab Ende 2015 nach den neuen RDA-Regeln katalogisieren werden, zeitgleich mit den deutschen und österreichischen Bibliotheken. Andere Bibliotheken und Bibliotheksnetzwerke ziehen es hingegen vor, zuzuwarten. Siehe zu diesem Thema die Umfrage, die die European RDA Interest Group im Sommer 2013 bei ihren Mitgliedern durchgeführt hat.